

# PLUi Grand Orb

---

## *Remarques sur les documents en consultation*

### I. Etat initial environnement

- ❖ Les carrières des Aires et de Carlenças et Levas sont intégralement cartées en espace artificialisé sur les figures utilisant le fond de carte issu de l'AURCA. Il conviendrait de rappeler dans la légende de ces cartes que les carrières ne sont pas considérées comme des zones artificialisées. (Figures : 3, 6, 9, 15, 19, 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 47, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 59)
- ❖ **P.19, §2** : Les carrières sont indiquées comme exemple de surface dite artificialisée, seules les installations sont considérées comme telles.
- ❖ **P.72, fig.39** : L'exploitant de la carrière située dans la commune des Aires est CMSE. Elle exploite des calcaires et dolomies, et non des argiles et kaolins.
- ❖ **P.72, §3** => Les carrières de Carlenças et Levas et de Combelongue et Roqueronde exploitent un Gisement d'Intérêt National de dolomie d'après le SRC Occitanie.
- ❖ **P.84, §6** : La formulation "elle est recherchée sur les friches industrielles et les terrains artificialisés (anciennes mines et carrière, anciennes décharges...)" devrait être reprise : les carrières ne sont pas considérées comme des terrains artificialisés.

### II. Diagnostic du patrimoine bâti et paysager

- Les carrières des Aires et de Carlenças et Levas sont intégralement cartées en espace artificialisé sur les figures utilisant le fond de carte issu de l'AURCA. Il conviendrait de rappeler dans la légende de ces cartes que les carrières ne sont pas considérées comme des zones artificialisées. (Figures p.7, p.10, p.21 et p.48)
- **P.51, §1** : La formulation "elle est recherchée sur les friches industrielles et les terrains artificialisés (anciennes mines et carrière, anciennes décharges...)" devrait être reprise : les carrières ne sont pas considérées comme des terrains artificialisés

### III. Diagnostic socio-économique

- **Figure 1** : Les carrières des Aires et de Carlenças et Levas sont intégralement cartées en espace artificialisé sur la figure utilisant le fond de carte issu de l'AURCA. Il conviendrait de rappeler dans la légende de ces cartes que les carrières ne sont pas considérées comme des zones artificialisées.